



Le président du CRÉLOC, Alain Cazenave-Piarrot, ouvre l'Assemblée générale 2019. Il remercie la mairie de Bedous pour son accueil, toujours aussi chaleureux. Il remercie également la présence de nos amis de la CREFCO et de leur porte-parole, Javier Garrido, qui a été appelé à rejoindre la tribune.

En l'absence de M. Henri Bellegarde, Maire de Bedous, nous sommes accueillis par M. Jean-Michel Boulanger, son 1^{er} adjoint.

Présents, excusés, avec pouvoirs : voir le document « annexe 1 »

La question des pouvoirs

Avant d'aborder l'ordre du jour, le secrétaire sollicite l'avis de l'Assemblée. Comme chaque année, nous avons reçu de nombreux pouvoirs (29, au total), que nous pouvons classer en 3 groupes :

- ceux qui ne sont pas à jour de cotisation et ne sont donc **pas recevables. Ils sont au nombre de 3** (annexe 2) ;
- ceux qui sont à jour de cotisations et dont le pouvoir est laissé en « blanc », que nous pourrions donc répartir auprès des membres présents. **Ils sont donc recevables et au nombre de 22** (annexe 3) ;
- ceux qui ont, malgré tout, choisi de donner mandat à l'un d'entre nous en particulier. Problème : les mandataires ont déjà un pouvoir et ne peuvent pas en avoir d'autre. Ces pouvoirs sont, en l'état et sauf décision souveraine de l'Assemblée générale au nombre de 7 (annexe 4). Que pouvons-nous faire ?

Après échanges, le président propose que ces 7 pouvoirs soient répartis sur les membres présents qui n'auraient pas encore de mandat. L'Assemblée est appelée à voter : elle accepte à l'unanimité cette proposition. Ce sont donc 29 voix qui viendront s'ajouter aux 50 voix présentes, ce qui fait un total de **79 votants** (sur 93 adhérents à jour de cotisation à l'ouverture de l'Assemblée).

Le rapport moral

L'ordre du jour appelle la lecture et le vote du rapport moral, présenté par le président du CRÉLOC, Alain Cazenave-Piarrot.

Après avoir rendu hommage à nos disparus – Bernard Barrère, Yvan Picau, Gérard Darsonville, auxquels est associé M. Jean-Paul Brin, le président relève que le ton a changé, en peu de temps. Alors que nous étions souvent accueillis par un « Vous y croyez-vous ? », nous sommes apostrophés, aujourd'hui par de très nombreux « Quand est-ce que cela ouvre ? »

Ce qui ne doit pas nous empêcher de rester prudents, instruits que nous sommes par quelques exemples précédents et, parfois, fâcheux, malheureusement. Il faudra être attentifs aux devis qui seront établis, tout comme le phasage qui sera retenu déterminera, en partie, la réussite de la réouverture.

Enfin, nous avons déjà commencé à réfléchir, au sein du Conseil d'Administration, à ce que nous pourrions faire pour marquer, dignement, les 50 ans de l'accident du pont de l'Estanguet, le 27 mars 1970. Nous

espérons que la date du 27 mars 2020 sera une date importante dans le calendrier de la réouverture du Canfranc.

Après le rapport du président, la parole circule pour le traditionnel jeu des questions-réponses.

Question : on a parfois le sentiment que l'Europe préférerait avoir des voies vertes plutôt que des voies ferrées. Qu'en est-il ?

Réponse(s) : • on ne peut pas dire que l'Union européenne (UE) se désintéresse des voies ferrées. En ce qui concerne le Canfranc, la ligne Pau-Canfranc-Saragosse est inscrite au Réseau TransEuropéen des Transports (RTE-T) depuis 2013, le 1^{er} dossier déposée par les États et les Régions a été accepté et l'UE finance à hauteur de 50 % les études préalables à la réouverture. Un 2nd dossier a été déposé, voici quelques mois, pour une étude portant sur le tunnel international et les travaux ferroviaires à la gare de Canfranc. D'autre part, l'UE a d'ores et déjà prévu de réserver des financements pour les travaux sur les lignes ferroviaires inscrites au RTE-T.

- Il existe, depuis quelques années, à l'initiative de la FNAUT, une clause de retour des voies vertes au ferroviaire. Ce qui n'obère plus l'avenir, comme auparavant.

- L'UE intervient également dans la définition du niveau d'équipement des voies, pour la signalisation, en particulier. C'est dans ce cadre-là qu'est inscrit le Canfranc.

- Le Canfranc a plus à craindre, aujourd'hui, de responsables politiques français, ainsi que l'a encore rappelé M. Brisson, il n'y a pas si longtemps.

Question : qu'en est-il de la traction hydrogène ?

Réponse(s) : • s'il semble que ce mode de traction n'est pas le plus pertinent pour le Canfranc, aujourd'hui, on se gardera bien – comme le dit Patrick Marconi dans l'article qu'il a consacré à ce nouveau type d'énergie – de préjuger de l'avenir et de l'évolution probable des matériels équipés pour ce mode de traction.

- Ce qui est certain, c'est qu'il faut trouver le mode de traction qui sera le plus à même de permettre le transfert des marchandises de la route vers le rail.

Plus personne ne demandant plus la parole, le secrétaire propose à l'Assemblée de voter le quitus du rapport moral du président du CRÉLOC : 79 voix pour, 0 contre et 0 abstentions. **Le rapport moral est adopté.**

Des nouvelles d'Espagne

Le président du CRÉLOC propose à Javier Garrido, porte-parole de la CREFCO, de nous donner quelques nouvelles d'Espagne.

Javier Garrido est conscient que nous sommes à un moment très important pour la réouverture du Canfranc. Les travaux de la plate-forme ferroviaire de Canfranc avancent bien et c'est une très bonne chose.

Les relations de la CREFCO avec le gouvernement aragonais – la Diputación general de Aragón (DGA) – sont bonnes. Les inquiétudes de la CRECO, en ce moment, portent essentiellement sur l'engagement des gouvernements centraux. Les relations avec Fomento – le ministère des Transports espagnol – sont plus distantes. En revanche, les contacts avec ADIF – l'équivalent espagnol de SNCR Réseau – sont réguliers.

Le président du CRÉLOC remercie Javier Garrido pour ces nouvelles. Il se félicite des bonnes relations entre nos deux associations et il en profite pour remercier Gérard pour les efforts... et les images qu'il nous ramène souvent.

Le rapport d'activités

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport d'activités, présenté par le secrétaire du CRÉLOC, Jean-Luc Palacio.

En résumé, ce fut une année riche et chargée. Riche d'actions diverses et chargée par, notamment, la préparation du Livre blanc qui a mobilisé une bonne partie du Conseil d'Administration pendant quelques mois. Mais, au vu du résultat, cela en valait la peine !

Après le rapport du secrétaire, la parole circule pour le traditionnel jeu des questions-réponses.

Question : ne faudrait-il pas aux élus de s'engager POUR le train ?

Réponse(s) : cela fait partie des perspectives d'action dont nous allons parler.

Question : ne devrait-on pas s'appuyer plus sur des documents de référence ? L'un des participants cite les actes du Symposium qui avait eu lieu à Jaca, dans les années 90, qui fourmillent d'informations.

Le rapport financier

L'ordre du jour appelle la présentation et le vote du rapport financier, présenté par le trésorier du CRÉLOC, Gérard Lopez.

À ce jour (celui de l'AG), il y a 93 adhérents à jour de leur cotisation (15 d'entre eux se sont mis à jour avant cette AG).

Dans la foulée, le trésorier nous présente le budget prévisionnel pour l'année 2020.

Question : pourquoi ne pas solliciter d'autres mairies ?

Réponse(s) : • parce que nous n'y avons pas pensé ! En modifiant le siège social de l'association de Pau à Bedous, nous avons, *de facto*, renoncé à la subvention de la ville de Pau. Et nous n'avons pas cherché à obtenir de nouveaux financements auprès d'autres collectivités.

• après quelques échanges, il apparaît que nous pourrions effectivement rechercher de nouvelles sources de financement.

Propositions : le trésorier de l'ASPC suggère plusieurs pistes de réflexion : l'assurance, le livret A, déduction fiscale, etc.

Plus personne ne demandant plus la parole, le président propose à l'Assemblée de voter le quitus du rapport financier du trésorier du CRÉLOC : 79 voix pour, 0 contre et 0 abstentions. **Le rapport financier est adopté.**

Le montant de la cotisation pour l'année 2020

Le trésorier propose que la cotisation reste fixée à 20 €. Étant entendu qu'il est toujours possible – pour celles et ceux qui le souhaitent ! – de dépasser ce niveau.

Le président propose à l'Assemblée de fixer le montant de la cotisation pour 2020 à 20 € : 79 voix pour, 0 contre et 0 abstentions. **Le montant, inchangé, est adopté.**

Les perspectives d'actions futures

L'ordre du jour appelle maintenant les perspectives d'actions. Le débat s'instaure. Voici, en résumé, les points qui ont été évoqués :

- qui portera le projet lorsqu'Alain Rousset ne sera plus président de Région ? Quelle conséquence son départ pourrait-il avoir sur la réouverture du Canfranc ?
- Qu'en est-il de la fréquentation scolaire de la Pau-Oloron-Bedous ? Que peut-on faire pour l'améliorer ?
- En prévision de la réouverture de la ligne internationale, quel type de trafic fret peut-on envisager ? Du ferroutage ?
- Ne faudrait-il pas démarcher d'autres élus ?

L'élection de nouveaux membres au Conseil d'Administration

Les membres actuels du Conseil d'Administration ont été élus lors de l'AG 2018, pour deux ans.

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration peut compter jusqu'à 21 membres. Le président lance un appel à candidature... mais il n'y en a aucune. Ce qu'il regrette.

Les questions diverses

Le président indique qu'il n'a, en ce qui le concerne, aucune question diverse. Et il n'en a pas reçu.

Le président remercie l'Assemblée et lui donne rendez-vous l'an prochain. L'Assemblée générale 2019 du CRÉLOC est close.